



# INFO SCCCUL

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Info SCCCUL vous informe des diverses activités de votre syndicat et sur des sujets d'intérêt commun concernant les milieux universitaire et syndical. Lisez-le !

Édition du 2 avril 2015

Pour tout problème de lecture de ce bulletin, allez à : <http://www.sccc.ulaval.ca/nouvelles/info-sccc/>

## Actualités

---

Déclaration du SCCCUL publiée en page 6 de l'Impact Campus du 31 mars 2015



## Bilan des coupes dans les charges de cours et autres effets des compressions budgétaires à l'hiver 2015

À la fin du mois de janvier 2015, le SCCCUL a fait un sondage auprès de ses membres afin de prendre la mesure des effets des compressions budgétaires sur les cours offerts par les chargées et chargés de cours. Si la plupart des 264 répondants n'ont pas signalé de changements importants dans l'offre de cours, une quarantaine ont néanmoins rapporté la suppression de cours dans plusieurs programmes : Art et sciences de l'animation, Communication, Didactique, Droit, Ethnologie, Enseignement et apprentissage, Études patrimoniales, Géographie, Gestion économique, Gestion financière, Gestion internationale, Histoire de l'art, Musique, Service social, Sciences des religions, Sociologie pour un total de 33 cours et stages annulés pour la session d'hiver. Pour un portrait plus complet de la situation, il faut ajouter à ces coupes directes dans l'offre de cours, l'abolition de sections de cours qui a eu pour effet d'augmenter parfois considérablement le nombre d'étudiants dans une classe. Certains chargés de cours ont vu ainsi le nombre de leurs étudiants plus que doubler dans un cours (par exemple de 20 à 47, de 30 à 60, de 35 à 96, de 120 à 210 étudiants) en raison de la fusion de sections de cours ou de l'annulation d'un second cours. Une stratégie employée par les directions d'unités, afin de réaliser ces économies obligées, est donc d'augmenter le nombre d'étudiants par sections pour pouvoir en annuler une ou plus. On augmente aussi de 2 ou 3 le nombre d'étudiants dans des cours contingentés à 25, on hausse le nombre d'inscriptions possibles à un cours régulier. Enfin, comme le nombre de cours optionnels est en baisse, on a noté dans certains cours un accroissement du nombre d'étudiants provenant d'une autre faculté ou d'autres programmes (+ de 10). Autre effet direct des coupes budgétaires, l'aide pédagogique a été revue à la baisse dans plusieurs cas, ce qui a abouti à moins d'aide pour la correction des travaux, c'est-à-dire moins d'heures attribuées aux auxiliaires d'enseignement, budget pour l'engagement d'un correcteur coupé de moitié ou embauche de correcteurs abolie. Ces coupes ont l'effet d'un jeu de dominos : leur effet se répercute à plusieurs niveaux de l'activité universitaire, dont les services aux étudiants. La fermeture du kiosque de la Faculté des lettres et des sciences humaines a provoqué un tollé chez les enseignants qui devront maintenant gérer eux-mêmes la remise des travaux au risque de briser la confidentialité des résultats. **Que nous réservent les prochaines compressions?** Nous savons de source sûre que 20 % des sections de cours données par des chargées et chargés de cours seront coupées ou fusionnées dans un avenir proche, ce qui représente environ 160 charges de cours. Ces coupes augmenteront la charge de travail des

professeurs, qui devront prendre la relève, ce qui équivaudra à une moyenne de 0,13 sections de cours de plus dont ils devront assumer la responsabilité. Une conséquence de ce transfert de la charge de travail est la diminution appréhendée de la charge de travail des chargés d'enseignement, dont plusieurs verront leur régime d'emploi revu à la baisse. À force d'aligner les colonnes de chiffres pour arriver à 0, on oublie qu'il y a des personnes derrière! Anne Beauchemin  
Vice-présidente aux communications

## Consignes du SCCCUL en cas de grève des étudiants

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval demande à ses membres de se conformer aux consignes suivantes dans le cas d'une grève des étudiants : · se présenter à l'heure et à l'endroit prévus; · faire tous les efforts raisonnables pour donner leur cours, sans mettre en péril leur sécurité ou celle de leurs étudiants; · informer leur direction de département s'il leur est **impossible** de donner leur cours; · collaborer avec les étudiants pour convenir de toute **reprise** de cours afin que le plan de cours soit respecté, **et la présenter à la direction de leur département**. Nous vous rappelons que toutes les heures d'enseignement effectuées hors des horaires convenus dans votre contrat doivent être rémunérées au taux de l'enseignement. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat : les agentes et agents des relations du travail vous aideront à clarifier toute ambiguïté. **Le Conseil exécutif**

25 mars 2015

## Pétition « Université en péril » : pour les professeures et professeurs d'université et autres membres de la communauté universitaire

**COUPURES PAR-DESSUS COUPURES DANS LES UNIVERSITÉS. QU'EST-CE QU'ON FAIT?** La stratégie imposée par le gouvernement aura des répercussions désastreuses sur tout le système universitaire québécois et, en bout de ligne, nuira une fois de plus à la qualité et à l'accessibilité de la formation des étudiant.e.s. Parmi les dommages évidents, nous pouvons déjà entrevoir une réduction de la diversité de l'offre de cours, voire la disparition de certains programmes d'études. La tendance à agrandir la taille des classes, que nous déplorons depuis plusieurs années, sera renforcée, et ce, afin de limiter le recours à des chargé.e.s de cours. Il deviendra désormais impossible de maintenir un enseignement facilitant le contact et la qualité des échanges entre étudiant.e.s et enseignant.e.s. Le personnel de soutien (administratif, pédagogique et de recherche) sera également réduit. Partant, la charge de travail pédagogique des professeur.e.s augmentera, réduisant ainsi leur capacité à développer des projets de recherches innovants, ce qui portera préjudice à la qualité et l'acuité de leurs enseignements. Enfin, le tout nuira inévitablement à la qualité de vie au travail en milieu universitaire et aura pour incidence un accroissement des risques psychosociaux, tendance à la hausse dans le secteur depuis plusieurs années. Et l'énumération n'est pas exhaustive. Si, comme nous, vous croyez que l'élastique est trop étiré, vous êtes convié.e.s à ajouter votre voix à celle des professeur.e.s et des autres membres de la communauté universitaire qui souhaitent qu'on fasse autre chose que de subir ce qui nous est imposé. Ce n'est qu'une pétition, mais il s'agit d'un signe clair manifestant notre inquiétude. Prenez connaissance de la pétition et de la liste des signataires : <http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2015N47511> Soutenez cette initiative spontanée et signez la pétition. **IMPORTANT : indiquez, dans l'espace Commentaires, votre statut (professeur.e, étudiant.e, etc.) et votre affiliation universitaire (département, école ou faculté, université) afin d'assurer la crédibilité de la pétition.** Surtout, parlez-en dans votre réseau, parce que c'est comme cela qu'on recueillera le plus de noms possible. Enfin, si vous souhaitez vous joindre à nous, veuillez nous écrire à [cppunq@gmail.com](mailto:cppunq@gmail.com) et précisez votre intérêt : [ ] à être informé.e des prochaines actions de notre collectif; [ ] à prêter main forte aux actions de ce collectif. Merci! Collectif de professeures et professeurs d'université [cppunq@gmail.com](mailto:cppunq@gmail.com)

## Prix d'excellence en enseignement 2014-2015

La période d'appel de candidature pour les prix d'excellence en enseignement est maintenant ouverte et se terminera le vendredi 8 mai 2015 à 16 h. Les chargées et chargés de cours peuvent postuler dans deux volets : le premier, intitulé « Pratiques pédagogiques », dans la catégorie « distinction en enseignement », et le second, intitulé « Production pédagogique », dans les catégories « cours à distance », « matériel complémentaire, notes de cours ou volume pédagogique », « ressource pédagogique numérique » et « internationalisation de la formation », une nouvelle catégorie du concours. Excellence, engagement, créativité et innovation sont les mots-clés de ce concours. Les dossiers soumis seront analysés au cours de l'été. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 9 novembre 2015 à l'Université Laval. Pour plus d'informations : [http://www.bsp.ulaval.ca/reconnaissance/prix\\_14\\_15/prix\\_14\\_15.php](http://www.bsp.ulaval.ca/reconnaissance/prix_14_15/prix_14_15.php) Pour des conseils dans la préparation de votre dossier de candidature, merci de contacter le **Bureau des services pédagogiques**, soit par téléphone (418 656-2131, poste 3234), soit par courriel : [excellence@bsp.ulaval.ca](mailto:excellence@bsp.ulaval.ca).

## Délégation du SCCCUL au 31e Congrès de la FNEEQ 2015 : avis aux intéressés

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) à laquelle notre syndicat est affilié tiendra son 31e congrès, intitulé « Porter le flambeau », entre le 26 et le 29 mai 2015 à Shawinigan. Plusieurs membres de l'équipe du SCCCUL participeront à cet événement qui a lieu aux trois ans. Afin de compléter notre délégation à ce congrès, nous invitons quatre (4) personnes à se joindre à nous pour partager ce moment de vie syndicale intense et en apprendre plus sur le fonctionnement et l'organisation de notre fédération. Si vous êtes libres entre le 26 et le 29 mai 2015 et, surtout, intéressées ou intéressés par cette expérience, s.v.p. communiquer avec Robert Grace, vice-président à la vie syndicale et à la mobilisation, en appelant au numéro 418 656-2202 ou en écrivant à [vie.syndicale@sccc.ulaval.ca](mailto:vie.syndicale@sccc.ulaval.ca). Il se fera un plaisir de vous donner plus d'informations concernant la participation à ce congrès.

## À votre agenda

---

### 2 avril 2015 à 13h, square Victoria, Montréal

Manifestation nationale contre les mesures d'austérité « Nos acquis valent plus que leur profit »

### 17 avril 2015, de 15 h 30 à 18 h 30

Réunion de l'assemblée générale statutaire d'hiver du SCCCUL au local 3136 du pavillon Charles-De Koninck. Ordre du jour à venir.

### 27 avril, de 17 h à 19 h

Rencontre d'information de l'ARUL pour les nouveaux retraités et les nouvelles retraitées au local 2320 du pavillon Alphonse-Desjardins.

### 8 mai, à 16 h

Date et heure de clôture du concours pour les Prix d'excellence en enseignement de l'Université Laval 2014-2015. Pour infos : [http://www.bsp.ulaval.ca/reconnaissance/prix\\_14\\_15/prix\\_14\\_15.php](http://www.bsp.ulaval.ca/reconnaissance/prix_14_15/prix_14_15.php)

## Échos du comité des relations du travail (CRT)

---

### Relevé annuel 2014 du Régime complémentaire de retraite

Nous rappelons à tous les cotisants au Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RCRUL) que votre relevé annuel 2014 est disponible en ligne sur le site du Régime ([www.rcrul.ulaval.ca](http://www.rcrul.ulaval.ca)) sous l'onglet « Votre dossier ». Le consulter vous permettra d'analyser vos projections de revenus à la retraite. Pour de plus amples renseignements, merci de contacter le Bureau de la retraite de l'Université Laval en appelant au 418 656-3802 ou par courriel à l'adresse suivante : [rrpepul@bretraite.ulaval.ca](mailto:rrpepul@bretraite.ulaval.ca) Le Bureau de la retraite se trouve au 2305, rue de l'Université, bureau 3121 Québec (Québec) G1V 0A6

## Dossiers

---

### « Faire tomber les mythes » : compte-rendu du Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels (du 20 au 22 novembre 2014).

#### Atelier sur la qualité de l'enseignement

**Préambule** Ces dernières années, la question de la qualité de l'enseignement universitaire a accaparé l'attention non seulement du gouvernement, mais aussi des directions d'établissements ainsi que de nombreux acteurs du milieu. Le [Sommet de l'enseignement supérieur](#) (février 2013) en avait fait notamment l'un des thèmes majeurs soumis pour discussions. Force est de reconnaître, cependant, qu'il n'y a pas de consensus sur les caractéristiques et les objectifs d'un enseignement de qualité comme l'ont démontré, par exemple, les nombreux débats entourant la notion « d'assurance-qualité ». Sans vouloir schématiser les positions opposées sur cette question, on peut toutefois remarquer deux tendances. D'un côté se trouvent ceux pour qui un enseignement de qualité priorise la dimension humaine des rapports enseignants-étudiants, vise le développement d'une culture générale, de la pensée critique et de l'autonomie de la personne en société. De l'autre se trouvent ceux pour qui la qualité de l'enseignement se réalise par un ensemble de critères d'évaluation objective des programmes et des compétences acquises par les étudiants au cours de leur formation. Le but premier de l'enseignement est dans ce cas d'assurer un niveau d'employabilité immédiate et une qualité de formation concurrentielle avec les programmes offerts par les établissements d'enseignement équivalent, d'où le concept d'« assurance-qualité ». Ces positions pour le moins divergentes s'opposent ainsi par la valorisation, d'une part, du caractère « humaniste » de l'activité d'enseignement et, d'autre part, de l'objectif de « rendement » recherché par les établissements d'enseignement quant au taux de diplomation des étudiants, vision critiquée par les premiers qui l'associent à une conception marchande et technocratique de l'enseignement. Aborder la question de la qualité de l'enseignement n'est donc pas simple et exige des précisions dans le contexte de ces opinions divergentes. Comme tous les enseignants, les chargées et chargés de cours œuvrant dans les universités du Québec souhaitent un enseignement de qualité pour leurs étudiants, afin de les armer tant sur le plan professionnel que comme citoyens engagés dans leur société. Il allait donc de soi que ce sujet aux frontières certes imprécises retienne l'attention de la FNEEQ, qui en a fait l'un des thèmes des ateliers

organisés pour le Forum. Nous verrons dans ce qui suit sur quelles bases cet atelier s'est élaboré et quelles ont été les préoccupations mises en relief par les participantes et les participants. **Les quatre champs de réflexion proposés** Cet atelier a été animé par Puma Freytag, chargé de cours en théâtre et président du SCCCUL (Université Laval), Françoise Lavoie-Pilote, chargée de cours à l'École des médias (Université du Québec à Montréal), Carole Neill, chargée de cours à l'École internationale de français et présidente du SCCCUQTR (Université du Québec à Trois-Rivières) et Jean-Guy Sylvestre, superviseur de stage (Université de Montréal). Pour cet atelier, quatre champs de réflexion étaient proposés aux chargées et chargés de cours par les animateurs et animatrices, soit « Mythe et réalité », « La dimension sociale », « Les apports spécifiques des chargés de cours » et « Membres de la communauté universitaire ». Nous allons maintenant les examiner tour à tour. **I. « Mythe et réalité »** Ce premier champ de réflexion concernait le « mythe et la réalité » entourant la contribution des chargées et chargés de cours à l'enseignement universitaire. Ce sujet était abordé par une question formulée comme suit : « Malgré les nombreuses campagnes de visibilité des syndicats de chargées et chargés de cours, autant sur le plan local que national, on entend encore souvent qu'il y aurait trop de chargés de cours dans les universités, ce qui nuirait à la qualité de l'enseignement. Comment, collectivement et individuellement, peut-on contribuer à détruire ce mythe? » Ce commentaire appelait, en sous-texte, la question de la compétence des enseignants universitaires contractuels, c'est-à-dire leur formation, leurs diplômes et leur expérience pratique. Il mettait aussi en relief une différence de statuts : celui de la permanence (des professeurs réguliers) et celui de la contractualisation (des chargés de cours), et les conséquences associées à cette différence. Enfin était posée la question : la qualité de l'enseignement est-elle liée à la recherche (au sens de recherche libre ou subventionnée)? À ce sujet, les participantes et les participants ont soulevé plusieurs questions ainsi que des préoccupations qui montrent la nécessité d'être critique à l'égard de ces préjugés qui nuisent à la réputation des chargés de cours et à la perception de la qualité de l'enseignement qu'ils et elles offrent. D'entrée de jeu, le problème fut posé : comment peut-on mesurer la qualité de l'enseignement? Comment savoir si les cours sont de qualité? À partir de quels critères définit-on le rôle et la mission d'enseignement des universités? Comme le faisait remarquer une participante, la connaissance théorique est souvent vue comme élitiste, et la connaissance pratique comme moins importante. En réalité, le rapport théorie-pratique change selon les disciplines. On ne peut ainsi évaluer la qualité de l'enseignement sur la seule présence de contenus théoriques. Une autre question soulevée lors des discussions concerne l'importance que l'on attribue à la recherche dans la qualité de l'enseignement en en faisant un a priori qui, soi-disant, garantirait la qualité. Encore faut-il savoir ce que l'on entend par « recherche » ou « recherche-crédation ». À l'Université Laval, par exemple, il y a ceux qui font de la recherche subventionnée (le plus souvent des professeurs) et ceux qui font de la recherche libre (des professeurs et des chargés de cours). Or, la recherche libre faite par les chargés de cours est en général peu connue et, surtout, n'est pas reconnue par l'institution qui a tendance à ne valoriser officiellement que la recherche subventionnée. Il est donc faux de dire que les chargés de cours ne font pas de recherche ou de recherche-crédation : plusieurs d'entre eux, au contraire, ont une solide formation à la recherche et font de celle-ci une activité régulière qui nourrit leur enseignement. Par ailleurs, un article de la revue *Affaires universitaires* démontre que faire de la recherche (subventionnée ou libre) n'est pas une garantie absolue en regard de la qualité de l'enseignement, surtout au premier cycle. À ce propos, un participant souligne que les « étoiles » provenant de milieux professionnels peuvent être de bons spécialistes dans leurs domaines, mais pas nécessairement de bons communicateurs et de bons vulgarisateurs, ce que deviennent de nombreux chargés de cours, qui développent une expertise en enseignement par le fait de se concentrer principalement sur cette activité. De plus, l'argument selon lequel la qualité de l'enseignement est liée à la recherche apparaît comme un a priori douteux reposant davantage sur la différence de statuts entre l'enseignant permanent et l'enseignant contractuel. Par ailleurs, comme le faisait remarquer un autre participant, on ne peut enseigner pendant 30 ans sans faire de recherche et de mise à jour des connaissances. Cela dit, il faut bien reconnaître un problème qui renvoie aux conditions dans lesquelles s'exerce l'enseignement des chargés de cours et qui peuvent affecter la qualité de leur prestation. En effet, si, dans certaines circonstances, il est parfois difficile pour un enseignant contractuel de se faire reconnaître des « exigences de qualifications pour l'enseignement » (EQE) ou d'obtenir un « profil d'engagement des chargés de cours » (PECC) par la direction de son unité d'enseignement, lorsque la nécessité de mettre un cours spécifique à l'horaire apparaît, on insiste souvent auprès du chargé de cours pour qu'il accepte de le donner, parfois à peine quelques jours seulement avant le début des cours. Or, si ce dernier n'a jamais préparé les 45 heures de matière nécessaires pour offrir ce cours ni mis à jour toutes les connaissances requises pour le donner, il se doit d'accepter ce cours souvent pour des raisons de crédibilité auprès de la direction de son programme et aussi sous la pression financière qui s'exerce sur lui lorsqu'il n'a obtenu que peu de cours pendant une période donnée. Il peut alors en résulter une baisse de la qualité de l'enseignement, qui découle plus de l'effet pervers d'une double contrainte organisationnelle et inhérente à la précarité du statut de chargé de cours que d'une incapacité manifeste à offrir un cours de qualité. Il faut aussi rappeler à cet égard que les chargés de cours à forfait ne bénéficient d'aucun budget pour la mise à jour des connaissances en dehors des périodes où ils enseignent. Cette mise à jour demeure implicite. Elle se fait bénévolement, selon le bon vouloir de chaque chargé de cours, comme dans le cas de cours conçus par d'autres « responsables » (professeurs ou autres collègues) : il doit s'en approprier le contenu, ou encore le mettre à jour si nécessaire, grâce à des fonds de perfectionnement si ceux-ci ne sont pas épuisés, naturellement. Enfin, un dernier problème soulevé par les participants concerne l'évaluation des cours telle qu'elle se pratique actuellement. L'évaluation des cours (que l'on préfère nommer « appréciation de cours » à l'Université Laval) est faite par les étudiants, qui ne sont pas bien placés pour juger de la qualité de l'enseignement. D'une part, ils se trouvent dans une situation où ils sont à la fois juges et parties. Les cas sont fréquents où, à une mauvaise note accordée à un étudiant correspond une mauvaise évaluation du cours ou de l'enseignant. D'autre part, les étudiants n'ont pas toujours le bagage théorique et méthodologique nécessaire à cet exercice, ni un regard critique suffisamment développé, ni une perspective assez approfondie sur la matière enseignée pour en juger de manière éclairée, d'où les distorsions pouvant apparaître dans leur « appréciation » qui s'organise plus autour de constats du type « j'aime ou j'aime pas » que sur des bases rigoureusement scientifiques. On a suggéré, au cours de cet atelier, que l'évaluation de l'enseignement devrait, en partie, être faite par des pairs (chargés de cours, professeurs), ce qui serait plus productif et permettrait d'apprendre beaucoup par les discussions et les échanges que cette évaluation rendrait possibles. De fait, soulignait un autre participant, on ne peut être contre l'idée d'évaluer la qualité de l'enseignement, mais il faudrait définir autrement les critères de cette évaluation et qu'ils correspondent réellement à la nature même de l'enseignement à évaluer (pratique, théorique, à distance, en grand groupe, en atelier, en laboratoire, etc.). Il faudrait aussi, pour que la qualité de l'enseignement soit toujours manifeste, améliorer le cadre institutionnel des attributions ainsi que les conditions de travail des chargés de cours à forfait. **II. « La dimension sociale »** Le second champ de réflexion visait, comme le suggère son titre, la dimension sociale de l'enseignement universitaire, abordée sous l'angle suivant : « La démocratisation de l'enseignement supérieur et la volonté de toujours augmenter les taux de diplomation risquent-elles d'avoir des impacts sur la qualité de l'enseignement? » Était visé par cette question le contexte social et économique de la mission d'enseignement des universités dans le contexte d'une massification importante des inscriptions et de la perspective d'une éducation gratuite pour tous, dans une société qui évolue et dont les besoins sont changeants. Elle mettait sur la sellette le concept « d'assurance-qualité » et le rapport, jugé problématique par certains, entre la qualité de l'enseignement et le taux de diplomation considéré à l'aune du rendement : en d'autres mots, la qualité par rapport à la quantité. L'une des animatrices a rappelé que la démocratisation de l'enseignement dans les universités a débuté dans les années 1970. Mais, vers 1980-1984, elles ont eu à subir des compressions budgétaires. Or, ces

compressions reviennent périodiquement, ce qui déstabilise le budget des universités qui repose en temps normal sur un financement courant et sur des subventions spéciales. Ainsi, si les universités produisent plus de diplômés, elles reçoivent plus d'argent du gouvernement. Une pression s'exerce donc indirectement sur les enseignants afin qu'ils mènent de plus en plus d'étudiants à la diplomation. Dans ce système, les chargés de cours se retrouvent souvent très seuls, car ayant peu d'appui de leurs collègues (permanents), ils doivent faire face à une certaine pression pour faire passer des étudiants « limites » qui ne le méritent pas toujours. En effet, si le taux d'échec est trop élevé dans un groupe donné, l'enseignant doit s'expliquer à sa direction. On accepte aussi, dans les programmes, des étudiants n'ayant pas encore le niveau requis de connaissances pour bien assimiler la formation offerte. Si on les accepte, c'est en raison de besoins financiers. Comment, dans ce contexte, préserver la qualité de l'enseignement si des moyens supplémentaires ne sont pas donnés aux enseignants pour encadrer spécifiquement ces étudiants en difficulté? Certains chargés de cours préfèrent ainsi valoriser la qualité de la transmission du savoir sur la productivité et le rendement et souhaitent tirer le meilleur des étudiants, ce qui n'est pas nécessairement synonyme d'une course à l'excellence à tout prix.

**III. « Les apports spécifiques des chargés de cours »** Le troisième champ de réflexion visait à cerner de plus près la spécificité des chargées et des chargés de cours en tant que corps enseignant, en s'interrogeant sur les particularités de leur contribution dans la formation des étudiants. S'auto désignant comme des « spécialistes de terrain », des « professionnels de l'enseignement supérieur » ou encore des « passeurs », les chargés de cours sont bien conscients de former un groupe fort hétérogène répondant, en raison même de cette hétérogénéité, à des besoins fort différents. D'où ces deux questions : « Pourrait-on imaginer un corps enseignant universitaire constitué uniquement de personnel permanent? En quoi la qualité de l'enseignement en serait-elle affectée? » Par ces questions, on entendait mettre en relief l'apport des chargés de cours, qui se distingue de celui des professeurs permanents. Un grand nombre de chargées et chargés de cours sont en effet issus d'un milieu professionnel qui les rattache concrètement au milieu du travail. Ils partagent ou ont partagé leur vie entre une carrière professionnelle à l'extérieur de l'université et l'enseignement universitaire. Ils ont donc une connaissance pratique de leur profession et, pour cette raison, sont à même de faire bénéficier leurs étudiants d'une expérience concrète, de résultats de recherches menées sur le terrain ou d'études extrêmement récentes (non encore publiées), etc. Ils se distinguent ainsi des professeurs par ce contact régulier et pratique avec le monde du travail. D'autres chargés de cours ont fait de l'enseignement leur activité principale. Enseigner est devenu à ce titre une carrière, malgré leur statut de contractuels. De contrat en contrat, certains d'entre eux enseignent depuis plus de 25 ans. Ce qui peut les distinguer des professeurs, c'est l'accent mis prioritairement sur l'enseignement, alors que les professeurs doivent partager leur temps entre la recherche (libre ou subventionnée), des tâches administratives, l'enseignement au premier cycle et l'encadrement des étudiants de 2e et 3e cycles. Cette concentration exclusive sur l'enseignement permet donc à ces chargés de cours d'acquérir une expérience approfondie de la didactique et de la pédagogie de la matière enseignée, que n'ont pas toujours des professeurs réguliers ayant privilégié la recherche et les tâches administratives. Les chargées et chargés de cours se retrouvent surtout au 1er cycle universitaire, où ils assurent en moyenne, toutes universités du Québec confondues, plus de 50 % de l'enseignement. C'est ce qui explique que certains se voient comme des « passeurs » de savoir, c'est-à-dire des enseignants spécialisés accompagnant les étudiants provenant des collèges en les guidant pendant trois ou quatre ans vers la découverte et la maîtrise de connaissances de plus en plus élaborées nécessaires à l'obtention d'un baccalauréat, et en éveillant, pour certains d'entre eux, le désir de poursuivre à la maîtrise et au doctorat. Par leur nombre, les chargés de cours ont donc un rôle clé dans la formation générale des étudiants de 1er cycle : ce sont eux, en grande partie, qui les préparent aux études supérieures et « professionnalisantes », qui les initient à un ensemble de connaissances préparatoires à des recherches plus approfondies et spécialisées. Dans cet atelier, on a rappelé certaines données historiques expliquant l'arrivée des chargés de cours dans les universités québécoises. Leur apparition est, de fait, tributaire de l'évolution du milieu universitaire : si on laisse de côté le Moyen-âge européen où il n'y avait que des chargés de cours, la nécessité d'un groupe d'enseignants contractuels est liée à la constitution d'un corps professoral permanent. Ce dernier ne pouvant assumer l'ensemble des besoins d'enseignement, en particulier sur le plan de l'exercice pratique des professions auquel on voulait former les étudiants, il a bien fallu se tourner vers des personnes possédant ces compétences essentielles. Ces enseignants, on les a nommés « chargés de cours ». Ce sont donc ces besoins qu'ont comblés les chargés de cours par leurs liens avec le monde du travail et les professions libérales. C'est d'ailleurs ce qui explique et détermine l'hétérogénéité de ce groupe dont les membres proviennent d'expériences et d'horizons et professionnels très diversifiés (avocat, dentiste, metteur en scène, ingénieur, archéologue, artiste en arts visuels, musicien, etc.). Or, ces besoins n'ont pas diminué avec le temps : la présence de ces diverses expertises demeure toujours pertinente au sein des universités. C'est ce qui justifie en partie la juxtaposition, dans le monde universitaire, d'un corps enseignant permanent, celui des professeurs réguliers, et d'un corps enseignant contractuel, celui des chargés de cours. À ceci s'ajoutent les besoins auxquels les universités ont dû faire face à la suite de la massification de l'enseignement supérieur, une conséquence directe des avancées de la démocratisation de l'enseignement découlant du rapport Parent. Mais alors que leur expertise aurait dû être reconnue à sa juste valeur, les chargés de cours sont demeurés des enseignants méconnus au statut d'employés précaires. C'est le seul corps d'emploi où la permanence n'existe pas en dépit des nombreuses années d'expérience accumulées.

**IV. « Membres de la communauté universitaire »** Le dernier champ de réflexion, intitulé « Membres de la communauté universitaire », attirait l'attention sur la question de la collaboration et de la collégialité entre les enseignants universitaires. Le problème était posé ainsi : « Sachant que la contractualisation en enseignement supérieur est une tendance internationale, est-il possible de créer des alliances avec les professeurs réguliers pour maintenir la qualité de l'enseignement tout en évitant les écueils liés à des intérêts corporatistes? » C'était une autre façon d'aborder le problème de la place réelle des contractuels de l'enseignement dans les milieux universitaires et de s'interroger sur la complémentarité du travail réalisé par les professeurs et les chargés de cours. Plusieurs participants ont déploré l'absence de collégialité entre les professeurs permanents et les chargés de cours et leur exclusion quasi systématique des assemblées de département où les vraies décisions de stratégies pédagogiques se prennent et où s'effectue la répartition des tâches d'enseignement ainsi que le choix des cours devant être offerts. Ce problème repose apparemment sur plusieurs causes : il serait en partie imputable à une attitude souvent condescendante de la part des professeurs permanents envers les chargés de cours du fait même de leur statut de contractuel, une attitude non justifiée qui entretient des préjugés négatifs envers ces derniers. La question de la diplomation ressort souvent, mais devient de plus en plus désuète, un nombre grandissant de chargés de cours possédant des doctorats, voire des études postdoctorales. L'expérience de terrain est une dimension qu'il faudrait valoriser comme nécessairement complémentaire aux approches plus théoriques de nos collègues professeurs-chercheurs. Il faut minimiser les compétitions stériles entre corps enseignants qui effectuent le même travail d'encadrement de leurs étudiants et reconnaître à niveau égal la liberté intellectuelle de l'enseignant contractuel et de celui ayant obtenu une permanence. Le dialogue doit être plus ouvert entre ces différents corps d'emploi comme en ce qui relève de la question de la propriété intellectuelle, qui freine le partage de matériel de cours entre les deux parties. Il serait parfois souhaitable que de tels échanges soient possibles si cela, bien entendu, se fait dans le respect des partenaires, notamment pour gagner du temps et de l'efficacité pédagogique. Ce manque de collégialité entraîne, selon certains participants, un cloisonnement (chacun son cours) qui peut nuire à une approche-programmes plus cohérente. Il n'y a en effet que peu d'échanges collaboratifs entre professeurs et chargés de cours qui pourraient, en d'autres circonstances, assister au cours des uns et des autres pour s'enrichir mutuellement, mieux coopérer et rendre leurs cours vraiment complémentaires en évitant, par exemple, d'irritants chevauchements de matière ou en créant des liens plus dynamiques entre les cours théoriques et les cours pratiques.

On rencontre donc souvent une division artificielle entre le corps professoral et le groupe des chargés de cours, dont les contacts demeurent peu développés, tant pour la recherche que pour l'enseignement, ce qui a fait dire à un participant que nous vivons une situation de quasi-apartheid. Or, comme le mentionne la question citée précédemment, le phénomène de la contractualisation est en pleine croissance à l'échelle internationale, et les universités retiennent de plus en plus souvent les services d'employés contractuels comme les chargés de cours. Dans ce contexte, établir des assises plus solides au sein de nos départements respectifs, notamment en développant, dans un esprit de collaboration, des relations de collégialité avec les professeurs permanents, devient un enjeu incontournable qui contribuerait à développer davantage un enseignement de qualité et à dépasser les limites d'une vision corporatiste, qui tend à isoler plutôt qu'à réunir. **Conclusion** Les quatre thèmes de cet atelier ont abordé le problème de la qualité de l'enseignement en dévoilant plusieurs ramifications plus ou moins dissimulées. D'une part, les chargés de cours sont des enseignants dont la formation et le talent ne sont pas à remettre en question. Les étudiants eux-mêmes ne font pas toujours la différence entre l'enseignement d'un professeur et celui d'un chargé de cours et, si c'est le cas, c'est rarement au désavantage de ce dernier. Ce qu'il faut transformer plutôt, ce sont les conditions de travail dans lesquelles œuvrent les chargés de cours. À l'UQTR, par exemple, 84 % des cours sont offerts aux chargés de cours 2 semaines avant le début de la session, et souvent à des chargés de cours ayant peu d'expérience. Comment, dans ce cas, peut-on obtenir des évaluations des cours excellentes? D'autre part, à l'heure actuelle à l'Université Laval, les sommes allouées à l'engagement des chargés de cours font partie du budget des départements et des autres unités d'enseignement qui, pour la plupart de celles en sciences humaines, sont en déficit. Dans cette situation, les directions d'unités ont tendance à considérer leurs enseignants contractuels plus comme une « dépense » qui grève leur budget que comme des collaborateurs qui apportent leurs compétences à des unités qui, sans elles, ne pourraient assumer leur mandat d'enseignement de niveau universitaire. Le paradoxe vient du fait que ces prestations se font à un coût bien moindre, dans le budget général de l'Université, que si elles étaient données par des professeurs. Des économies qui se font depuis des années sur le dos des chargés de cours, sans pour cela qu'ils recueillent la légitime reconnaissance à laquelle ils auraient pourtant droit. Cette vision des chargés de cours a un impact négatif sur leur statut d'enseignant et sur leurs conditions d'emploi. Lorsque des coupes budgétaires surviennent, comme celles imposées aujourd'hui par le gouvernement néolibéral de Philippe Couillard, ce sont les premières cibles visées, ce qui accroît leur précarité et pourrait nuire à leur motivation et à la qualité de leur enseignement. L'absence de reconnaissance est trop souvent le lot qu'ils et elles se partagent. Encore aujourd'hui, si nous n'avons pas le titre de professeur, nous ne sommes que parties négligeables. Malgré les grands avantages qu'elle tire de nous, l'Administration ne nous soutient pas pour notre contribution. Avoir un doctorat n'est pas suffisant. Il nous faut donc siéger partout où cela est possible, dans toutes les instances de nos universités pour présenter notre point de vue et faire la démonstration que nous sommes des membres à part entière de la communauté universitaire et que notre participation ne peut qu'enrichir cette communauté jusqu'à la rendre indispensable aux yeux de nos partenaires. Anne Beauchemin, chargée de cours au Département des sciences historiques

Puma Freytag, chargé de cours au Département des littératures

Nicolas Saucier, chargé de cours au Département d'information et de communication

## APPEL À CONTRIBUTIONS

Vous voulez publier un article sur votre expérience d'enseignement ou faire un compte-rendu de lecture sur un sujet explorant des facettes de l'enseignement universitaire? L'Info SCCCUL vous offre un espace dans ses pages. Dans la foulée du Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels de novembre 2014, le SCCCUL a fait de l'enseignement un dossier clé pour l'année 2014-2015. Pour nourrir la réflexion de tous à ce sujet, la rubrique « Dossiers » de l'Info SCCCUL s'ouvre aux propositions de tous les chargées et chargés de cours désirant partager, par le biais de courts articles, leurs connaissances, leurs expériences et leurs intérêts à l'égard de l'enseignement universitaire. Les **sujets abordés** peuvent toucher différents aspects de l'enseignement et concerner, par exemple, des méthodes pédagogiques expérimentées en classe, un examen de la formation à distance, une réflexion sur les conditions actuelles de l'enseignement universitaire par les chargés de cours, etc. Ces articles peuvent commenter une pratique, mettre l'accent sur des aspects théoriques ou faire référence à des questions générales concernant l'enseignement, la recherche, etc. Vous pouvez aussi proposer un compte-rendu de lecture sur un sujet abordant des questions touchant l'enseignement, le travail contractuel ou la contribution des chargés de cours à la formation universitaire. Les articles doivent être d'une longueur approximative de 1 000 mots, comporter un titre ainsi que les références bibliographiques des auteurs cités, s'il y a lieu. Les articles, signés, pourront éventuellement faire l'objet d'un recueil publié annuellement. Votre participation à cette rubrique de l'Info SCCCUL est d'un grand intérêt et nous espérons que plusieurs d'entre vous continueront de répondre à cet appel! Anne Beauchemin

Vice-présidente aux communications

## Vie syndicale

### Compte-rendu : Soirée de l'enseignement supérieur, Montréal, 19 mars 2015

La *Soirée de l'enseignement supérieur*, qui s'est tenue le 19 mars dernier, s'inscrit dans une démarche qui culminera avec la tenue d'états généraux sur l'enseignement supérieur. Accueillis par Jean Murdock, secrétaire général et trésorier de la **FNEEQ**, des dizaines d'organismes communautaires et de syndicats se sont réunis pour critiquer les enjeux de l'éducation actuelle de plus en plus conditionnée par les impératifs économiques. Communications savantes et prestations culturelles ont permis de réfléchir sur l'enseignement supérieur et de le placer au cœur de nos préoccupations collectives afin de faire de l'éducation une priorité nationale au Québec. En plus des chercheurs et des acteurs invités, des artistes engagés, tel le slameur David Goudreault et Christian Vanasse des Zapartistes, nous ont fait sourire et réfléchir. Les auteurs-compositeurs-interprètes Étienne Diotte, enseignant en philosophie et guitariste, et Jessica Vigneault, pianiste et fille du grand Gilles, ont entrecoupé les interventions de leurs voix chaudes. **Conférence de Michel Seymour, UdeM** Le mot d'ouverture a été prononcé par Michel Seymour, philosophe enseignant à l'Université de Montréal et auteur du livre *Une idée de l'université*. Propositions d'un professeur militant (2013), et qui appuie l'idée de mettre en place le plus rapidement possible des États généraux de l'éducation au Québec. Selon lui, les critiques des étudiants lors du « Printemps érable » en 2012 étaient fondées, comme l'attestent les

dérives immobilières et l'orientation entrepreneuriale qui caractérise depuis quelque temps la gouvernance dans les universités. Ces critiques font consensus chez les « leaders » étudiants et chez de nombreux enseignants. L'arrivée des libéraux au pouvoir, avec leur arsenal de coupes budgétaires, ainsi que l'abandon des suites du Sommet de l'éducation, n'ont rien changé. Nous sommes ainsi de plus en plus nombreux à défendre l'idée de ne pas attendre que les recteurs ou le gouvernement, qui seront invités à participer à l'exercice en cours de route, lancent le bal de tels États généraux. La FNEEQ, la **FQPPU** et leurs membres doivent prendre les devants et élaborer un projet réaliste pour affirmer notre vision de l'enseignement supérieur. NOUS sommes les décideurs, dans un mode collégial. On ne peut compter que sur 200 000 étudiants manifestant chaque année pour transformer le milieu de l'éducation supérieure. Il est devenu essentiel de sensibiliser la société civile aux problèmes de l'éducation et de lui faire comprendre les différents enjeux qui nous intéressent : la formation générale, la gouvernance, le financement des universités, la liberté intellectuelle, le financement des immobilisations, le développement de la recherche, le droit de grève et les frais de scolarité. Selon Michel Seymour, il est réaliste d'établir un consensus sur ces enjeux fondamentaux en se fondant sur deux points : 1) Une conception de l'enseignement supérieur qui ne soit pas de nature entrepreneuriale. Les institutions d'enseignement adoptent de plus en plus les caractéristiques des entreprises, au lieu de favoriser le bien commun, l'égalité des chances et de satisfaire aux besoins de la collectivité dans son ensemble. 2) La liberté intellectuelle : il faut réagir à la déclaration des recteurs des universités canadiennes qui appuient le fait de contraindre la liberté des professeurs à leurs propres domaines d'expertise. À l'opposé, l'article 27 de la **recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur** de l'UNESCO (1997) parle plutôt de « liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale » et du « droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent ». Il faut aussi critiquer les interprétations souvent excessives et étriquées relatives au devoir de loyauté alléguées par certaines directions d'établissements lors du conflit étudiant de 2012. Un modèle à suivre, pour les universités, est la **clause du SPGUM** (DG 1.08) qui devrait être aussi celle de tous les enseignants au niveau collégial, selon M. Seymour. Le grand objectif que nous pourrions viser serait la création d'une véritable politique de l'enseignement supérieur au Québec. Plus tard en soirée, un panel a réuni quatre intervenants provenant de milieux professionnels différents : **Panel : À quoi devraient servir les prochains États généraux. Quels enjeux? Alexa Conradi**, présidente de la Fédération des femmes du Québec, a partagé les résultats des derniers États généraux féministes avant de formuler certains conseils, dont le premier est de se mettre en danger. Les meilleures organisations ont en effet tendance à se mettre sur des rails, ou sur des routes desquelles elles ne sortent plus, avec leurs ornières. Il faut donc nous demander : « Sommes-nous pertinents? » et nous engager dans un processus de réflexion dynamique où les questions originales ne sont pas définies à l'avance. L'exercice et les récits peuvent changer : il ne faut pas avoir de contrôle sur la fin ni sur les sujets abordés afin d'obtenir des résultats originaux, hors des lieux communs. Si l'on se reporte au monde de l'éducation, les femmes ont investi davantage ce milieu au cours de l'histoire récente. Maintenant, démasquer les idées sexistes, telles que la différence de performance entre les cerveaux des hommes et des femmes, et trouver des pratiques émancipatrices en débusquant les pratiques oppressives sont entrés dans les mœurs. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire sur le plan de la représentativité, du harcèlement sexuel ou des rapports entre les sexes. À cet égard, un rapprochement peut être fait avec l'histoire de l'esclavagisme au Québec, un sujet peu abordé. Historiquement, on a mis l'accent davantage sur le pôle dominé (sujétion à l'Angleterre des Canadiens français, traitement des Premières nations, etc.) que sur le pôle dominant au Québec. Affronter des idées préconçues est perturbant, mais c'est souvent la source de nouveaux tissus sociaux. Cela permet de développer le désir de s'intéresser à l'autre et, de là, de vouloir contrer les attaques contre le filet social, comme c'est le cas actuellement. Des choix de luttes sont à faire. Ne rien faire engendrerait la crise. **Alexa Conradi** a aussi abordé le sujet de la hausse des frais de scolarité et leurs effets sur les femmes. Celles-ci représentent parfois de 60 à 70 % des étudiants dans les universités en région, qu'elles fréquentent très souvent à temps partiel. La hausse des frais de scolarité frappe de plein fouet cette population, et par ricochet les universités en région, essentiellement celles du réseau UQ. La hausse des frais de scolarité des étudiants étrangers est aussi une ouverture à la modulation du coût des études universitaires. Quand on nous parle du « bien commun » que ces mesures veulent défendre, quel est précisément ce « bien » et que signifie « commun »? Qu'est-ce qui motive cette « juste part » des coupes devant être effectuées sur le dos des universités pour le « bien » des équilibres budgétaires? Le second panéliste, **Pierre Doray**, président de l'**ICÉA** et professeur au département de sociologie de l'UQAM, a abordé la question de l'éducation des adultes. Il a résumé l'histoire de la présence des adultes dans les institutions d'enseignement collégial et universitaire, qui sont fort différentes l'une de l'autre. Au cégep, la présence des adultes a diminué au fil du temps. Les études à temps partiel sont désormais payantes. L'éducation aux adultes dépend d'enveloppes fermées, elle se trouve donc plus isolée des débats et des orientations de l'éducation générale. Les adultes se retrouvent surtout dans les écoles techniques et les AÉC, ce qui oriente les finalités de leurs études ainsi que leur durée. L'enjeu est maintenant de penser le développement de la formation professionnelle autrement qu'à travers les cadres institutionnels convenus. À l'université, les adultes forment au contraire la moitié de l'effectif étudiant. C'est un important facteur de démocratisation : les femmes, notamment, y prennent de plus en plus leur place depuis les années 60, de même que les étudiants de première génération. C'est le résultat de la mise en œuvre de solutions novatrices que les autres provinces ainsi que d'autres États nous envient. L'accès à des programmes de certificats, à des études à temps partiel, hors campus ou à des cours à distance, qui sont d'importants dispositifs d'accessibilité, a favorisé cette démocratisation de l'enseignement supérieur. Avant, c'était des jeunes d'origine sociale élevée, des héritiers — essentiellement tous des hommes — qui étudiaient à l'université. Maintenant, des personnes d'origines sociales diversifiées s'y côtoient. La présence de certains groupes demeure toutefois plus fragile : par exemple, le nombre de candidats adultes a diminué après la hausse des frais de scolarité au début des années 90. Ce que l'on remarque, c'est que plus le candidat est âgé, plus la hausse des frais de scolarité le dissuadera de retourner aux études. M. Doray a souligné aussi le fait qu'il faut maintenir les distinctions et les différences dans les offres de cours et de programmes, qu'ils soient crédités ou non, pour inciter cette population d'étudiants adultes à se rendre dans les universités. Une autre panéliste, **Lucie Lamarche**, professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM, nous a encouragés à réfléchir aux droits des étudiants, qui peuvent parfois entrer en conflit avec les droits syndicaux. Sa recherche-action a illustré bien des éclats de réalisation : du point de vue étudiant, il n'y aurait pas de petits diplômes, de mauvais diplômes, mais bien des parcours, des besoins et des citoyennetés variées. Elle a présenté une « liste d'épicerie » des attributs du droit à l'enseignement supérieur en vue de leur utilisabilité, établie en fonction de quelques indicateurs. À titre d'exemple, le droit : ? *À l'accessibilité physique, géographique et culturelle.* Cette question n'est pas réglée. Comme exemple d'accessibilité physique, des toilettes ne sont pas toujours accessibles, même à l'UQAM... ? *À l'adaptabilité aux besoins.* De plus en plus d'étudiants ont des problèmes de santé mentale. Sommes-nous outillés pour leur garantir une éducation saine? ? *À la discrimination.* Un étudiant sur deux a fait des études privées. Sommes-nous équitables dans leur traitement? ? *À la participation.* Tout bénéficiaire a un droit de participation, qui fait partie de son droit à l'enseignement supérieur : il peut participer à sa définition, prendre part au processus décisionnel. ? *Aux frais de scolarité.* Si le gel des frais de scolarité semble jouir d'une certaine acceptabilité sociale pour le moment, il ne faut pas poursuivre de façon régressive : bien d'autres frais cachés sont en cause. Par exemple, le grand jeu de la mobilité internationale encouragé par nos institutions d'enseignement : bien des étudiants n'ont pas les moyens de voyager à l'étranger. D'autre part, rendons-nous la marchandise? Aux États-Unis, on assiste désormais à des poursuites par « déception » de la part d'étudiants qui, après avoir déboursé 150 000 \$ pour une formation, ne peuvent pas trouver d'emploi. Le jeu de cette marchandisation a des limites. ? *Au financement des universités.* On n'a pas beaucoup tenu compte de la diversité des

points de vue étudiants : où devrait aller l'argent? ? *Au rapport entre participation étudiante et gouvernance*. Les États doivent donner une place centrale à l'étudiant, qui est au centre des missions d'enseignement des universités et qui a droit à un enseignement supérieur de qualité. . **Ethel Groffier**, chercheuse émérite, nous a entretenus de la commercialisation des universités, qui date d'à peu près 1985-1990. En 1996, la publication de *L'économie fondée sur le savoir* par l'OCDE (1996) avançait que le savoir s'apparentait de plus en plus à une marchandise, ce qui était vu comme une bonne chose dans ce rapport. Les universités doivent désormais être rentables et suivre deux axes pour y arriver : 1) l'utilité économique (immédiate); 2) le partenariat avec le secteur privé. Lorsqu'elle était rectrice de l'Université Concordia, Judith Woodsworth parlait ainsi, avec poésie, des universités comme des « centres d'entrepreneuriat intellectuel ». Si, pour de nombreux stagiaires, cette orientation peut paraître intéressante, il en va tout autrement pour les laboratoires universitaires souvent assujettis aux recherches appliquées des entreprises, recherches qui sont mauvaises à long terme parce qu'elles prennent la place de la recherche fondamentale. Ces recherches coûtent aussi très cher, ce qui mène les universités à une situation de concurrence pour intéresser les étudiants potentiels, obtenir du financement ou être reconnue dans les palmarès, etc. Cette commercialisation se reflète aussi dans la terminologie entrepreneuriale qui envahit l'université : à l'UQAM par exemple, le bureau du registraire a été renommé « service à la clientèle ». On intègre ainsi l'idée que l'étudiant doit faire profiter son propre capital humain, ce qui justifie l'endettement personnel : il investit en lui-même comme dans une « start-up ». L'idéologie s'installe ainsi lentement, tel le langage fictif « *Newspeak* » de George Orwell. Les régimes autoritaires nazis et communistes ont utilisé une technique semblable. « Les cerveaux doivent correspondre au besoin des entreprises », a dit un jour Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal. Or, si on forme les étudiants uniquement pour l'entreprise, on ne se soucie que de l'offre, pas de la demande. De plus, les étudiants formés à une tâche précise verront leurs emplois dépassés rapidement : ils doivent plutôt avoir appris à apprendre. La seule réponse possible à ces manœuvres est de refuser d'utiliser cette terminologie. On parle maintenant de « charges » sociales au lieu « d'avantages » sociaux. Il faut en être conscient et demeurer vigilant face à ces dérives. Vincent Mauger  
Vice-président aux relations intersyndicales

## « Enseignement supérieur : La tenue d'états généraux s'impose », selon la FNEEQ

La tenue d'États généraux en enseignement supérieur s'impose. Voilà le constat qui se dégage au lendemain d'une Soirée de l'enseignement supérieur à laquelle étaient conviés organisations et citoyens. Quelque 150 personnes ont participé à cette soirée afin de lancer une démarche menant à la tenue d'États généraux. « Il faut parler d'enseignement supérieur », déclare Caroline Senneville, présidente de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). « Le Sommet sur l'enseignement supérieur en 2013 n'a malheureusement pas répondu aux attentes de nos membres et nous croyons qu'il faut créer un espace de discussion large. Nous avons donc sollicité la participation d'autres organisations syndicales, d'organisations étudiantes et de la société civile, parce que nous sommes persuadés de la nécessité de tenir un tel débat. Il faut oser parler d'enseignement supérieur, il faut développer un levier politique pour que le gouvernement entende bien ce que nous avons à dire. Et c'est en coalition, au-delà de nos allégeances, que nous entendons mener ces activités », explique Mme Senneville. « Nous ne savons pas encore quand, nous n'avons pas encore déterminé la façon dont sera réalisé cet événement, mais une chose est sûre, notre première tâche sera de nous réunir afin de définir les paramètres et la forme de cet événement important. »

Jeudi soir, nous avons eu l'occasion d'entendre parler d'enseignement supérieur selon diverses perspectives: la diversification des caractéristiques des étudiantes et des étudiants, les parcours asymétriques, l'importance de donner une voix à celles et à ceux qui la font entendre plus rarement

Il faudra sortir de notre zone de confort pour permettre l'expression de toutes et de tous. Il faut mobiliser la société québécoise autour d'une vision émancipatrice de l'enseignement supérieur fondée sur l'idée que l'éducation est un droit humain, de la naissance à la mort, un droit dont l'exercice profite à une société libre, démocratique, égalitaire et heureuse. Où s'en va l'école? Quelle est sa mission? Quel est le portrait de l'éducation aujourd'hui? Quels sont ses défis? Comment défendre la conception d'une éducation humaniste et émancipatrice? De quels sujets devrait-on discuter lors de ces États généraux? « Il est temps de joindre nos forces et de prendre la parole. L'enseignement supérieur est un droit et l'éducation doit réellement devenir une priorité nationale », martèle la présidente de la FNEEQ, Mme Caroline Senneville. **La liste des appuis à ce jour:**

ASSÉ

**Normand BAILLARGEON** (Professeur, UQAM)

**Gérard BEAUDET** (Professeur titulaire, Institut d'urbanisme, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal)

**Gilles GAGNÉ** (Professeur, Sociologie, Université Laval)

**Éthel GROFFIER** (Chercheuse émérite, Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé, Université McGill)

**Lucie LAMARCHE** (Professeure, Sciences juridiques, UQAM - Spécialiste des droits de la personne)

**Diane LAMOUREUX** (Professeure, Sciences politiques, Université Laval)

**Christian NADEAU** (Professeur de philosophie, Université de Montréal)

**Guy ROCHER** (Professeur émérite, Sociologie, Université de Montréal)

**Michel SEYMOUR** (Professeur titulaire, Philosophie, Université de Montréal)

Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM)

Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)

Fédération des femmes du Québec (FFQ)

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

FEUQ (Fédération étudiante universitaire du Québec)

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

FRAPRU

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Ligue des droits et libertés

Nouvelle Alliance pour la Philosophie au Collège (NAPAC)

Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM)  
Société de philosophie du Québec  
Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO)  
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCUM)  
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)  
Syndicat de l'enseignement du CEGEP André-Laurendeau (SECAL)  
Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Lionel-Groulx (SEECLG)  
Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Shawinigan (SEECs)  
Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière (SPECJ)  
Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS)  
Syndicat des professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal (SPCVM)

Le lundi 23 mars 2015

Pour plus d'informations:



**Organisation:**

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

**Adresse:**

1601, avenue De Lorimier

Montréal, Québec

Canada, H2K 4M5

[www.fneeq.qc.ca](http://www.fneeq.qc.ca)

## À lire, à voir, à écouter

### Thomas Thivierge. « Budget Leitaó. L'éducation en colère », Impact Campus, 30 mars 2015.

30 mars 2015 Écrit par [Thomas Thivierge](#) dans [Actualités](#), [Campus](#), [Politique](#) Tags [AELIES](#), [budget](#), [CADEUL](#), [compressions budgétaires](#), [éducation](#), [Éric Bauce](#), [grève étudiante](#), [Parti Libéral du Québec](#), [PLQ](#), [printemps 2015](#), [UL](#) Crédit photo: Alice Chiche **Le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitaó, a déposé son deuxième budget depuis le retour au pouvoir du PLQ, jeudi dernier. Si ce budget signe le retour à l'équilibre budgétaire, cela semble se faire au détriment des systèmes d'éducation et de santé. Des annonces qui suscitent angoisse et colère dans le milieu universitaire.** Du côté de l'Université Laval, l'établissement a « tiré l'alarme » d'urgence lors de l'annonce des prochaines compressions que devra subir l'institution. La direction estime que cette orientation budgétaire lui enlèvera 11 millions de dollars dans son budget, ce qui s'ajoute aux coupes de 42 millions de dollars que l'Université a subies au cours des neuf derniers mois. Bien que les conséquences précises de ces nouvelles compressions n'aient pas encore été dévoilées, il est possible que celles-ci aient des retombées sur les services offerts aux étudiants, sur le salaire des employés de l'Université, sur l'augmentation des fusions de sections et sur la baisse de fonds donnés à la recherche fondamentale dans certains programmes. Il est également possible qu'elles entraînent une suspension de certains programmes et une diminution du nombre de cours offerts aux étudiants. Pour le vice-recteur de l'Université Laval, Éric Bauce, le gouvernement a oublié la fonction première des universités et il est en train de placer cette institution dans une crise sans précédent. « En transférant son déficit, et donc ses problèmes budgétaires, aux universités à un rythme de 1,3 M\$ par jour, le gouvernement ne semble pas réaliser qu'il met en péril l'avenir du Québec. Si la tendance se maintient, le financement gouvernemental des universités aura totalement disparu autour de 2021 », déclare M. Bauce par voie de communiqué. Le vice-recteur rétorque que plusieurs solutions sont envisageables à l'intérieur même des universités pour aider le gouvernement à atteindre son équilibre budgétaire. L'une de ces solutions se trouverait dans le budget destiné aux infrastructures. « On a, à l'université, ce qu'on appelle un budget d'investissement pour entretenir nos immeubles et nos infrastructures. On a 40 millions par année là-dedans et il n'y a eu aucune coupure là-dedans. Et ce qu'on demande [au gouvernement], c'est d'en utiliser une partie pour pouvoir alimenter notre budget d'opération », explique M. Bauce. **Inquiétude des associations étudiantes** Du côté des associations étudiantes, le mécontentement était aussi très fort à l'endroit du gouvernement à la suite de la publication du budget. « Tous les économistes chevronnés [...] disent qu'une période d'austérité, c'est presque un poison, cela peut même entraîner une stagnation sur le plan économique. Pour nous, ce n'est pas une fin en soi, on trouve simplement qu'il y a un fétichisme autour de l'équilibre budgétaire. Oui, il faut atteindre l'équilibre budgétaire, oui, il ne faut pas pelleter les problèmes par l'avant, mais est-ce qu'il faut y aller à ce rythme aussi soutenu ? », se questionne le président de l'ÆLIÉS, Christian Djoko. Selon Thierry Bouchard-Vincent, président nouvellement élu de la CADEUL, les conséquences exactes de ces compressions devraient être davantage visibles lors de la présentation du prochain budget de l'université. Celui-ci s'inquiète tout de même des répercussions à venir : « Ce qui est fou, c'est qu'il y a une espèce d'insécurité systémique parce que chaque mois les gens ne peuvent pas aller de l'avant, car ils ne savent pas ce qui va être dans leur budget, ils ne savent pas quelles coupures vont s'en venir. » Les représentants des associations étudiantes s'entendent pour dire qu'aucun secteur de l'Université ne devrait subir des compressions de la sorte. Selon eux, il est avant tout essentiel de protéger les services aux étudiants, et ce, pour maintenir la qualité et la diversité des programmes universitaires. **Le dialogue pour régler la crise** Bien que certains étudiants aient décidé d'adopter la stratégie des grèves pour forcer la main au gouvernement, la CADEUL, l'ÆLIÉS et la direction de l'Université Laval ont décidé d'employer le dialogue avec l'État pour le convaincre de changer ses plans budgétaires. Pour ces trois acteurs, il ne fait aucun doute que tout le monde doit ramer dans le même sens pour avoir une chance de convaincre le gouvernement qu'il se trompe. « Je pense que tout le monde a une volonté de s'écouter présentement et de comprendre les besoins, parce qu'au final, tout le monde est affecté par tout ça », commente Thierry Bouchard-Vincent. Parmi les solutions proposées, l'ÆLIÉS, en collaboration avec la direction de l'Université, a d'ailleurs écrit un mémoire pour exposer les conséquences directes que pourraient avoir les politiques d'austérité sur le rendement des universités. **Vers un printemps plus long?** Est-ce que les nouvelles coupures qui ont été annoncées dans le dernier budget vont mobiliser

davantage les étudiants et ainsi étirer la durée des grèves? Pour l'instant, ni la CADEUL ni l'ÆLIÉS n'ont voulu se mouiller sur la question, précisant que ça dépendra de la volonté des étudiants d'être en grève plus longtemps que prévu. Du côté de la direction, bien qu'elle n'encouragera pas les étudiants à faire la grève, elle comprend que ceux-ci soient frustrés par la façon dont le gouvernement s'attaque au système universitaire.

## L'infolettre du collectif Refusons l'austérité : pour tout savoir sur les actions entreprises

<http://refusons.org/infolettres/info-austerite-no-16-18-mars-2015/>

### L'austérité budgétaire dans les universités d'ailleurs :

À Paris-Sud, les enseignants protestent contre la pénurie budgétaire LE MONDE | 05.03.2015 à 11h26 • Mis à jour le 06.03.2015 à 16h09 | Par [Adrien de Tricornot](#)

Professeure de génétique, Cécile Fairhead tracte de bon matin à la sortie du souterrain de la station RER d'Orsay-Ville, sur le chemin du campus scientifique et de ses 13 000 étudiants. En dix jours, la pétition du « comité d'organisation Paris-Sud en lutte » : « L'éducation coûte cher ? Essayez l'ignorance ! » a recueilli plus de 2 000 signatures. Elle devait être remise à la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Najat Vallaud-Belkacem, à l'occasion d'une manifestation à Paris, jeudi 5 mars, avec d'autres délégations, notamment de Paris VIII-Saint-Denis et Paris XIII-Villetaneuse. Les principaux syndicats du supérieur appelaient jeudi à une journée contre « le désengagement de l'Etat du service public d'enseignement supérieur et de recherche », s'inquiétant pour la dotation des universités. Selon eux, il manquerait 200 millions d'euros à leur budget. Et Bercy souhaite piocher 100 millions d'euros dans le « fonds de roulement » (la trésorerie) des universités, jugé excédentaires. À Lyon II-Lumière, des vacataires non payés se sont eux aussi mis en grève. « Le 5 mars n'est pas une fin en soi, il faut faire un travail de long terme », souligne Anne Lopes, maître de conférences en biologie sur le campus de Paris-Sud (Orsay), discipline où les enseignants ont décidé la rétention des notes : elles ne sont ni affichées ni saisies dans le système informatique. « On n'avait pas d'autre moyen de se faire entendre, mais nous ne voulons pas pénaliser les étudiants à qui nous fournissons des relevés de notes individuels à la demande », explique Anne-Hélène Monsoro-Burq, professeure de biologie et chef d'équipe à l'Institut Curie.

En savoir plus sur [http://www.lemonde.fr/education/article/2015/03/05/a-paris-sud-les-enseignants-protestent-contre-la-penurie-budgetaire\\_4587949\\_1473685.html](http://www.lemonde.fr/education/article/2015/03/05/a-paris-sud-les-enseignants-protestent-contre-la-penurie-budgetaire_4587949_1473685.html)

### L'innovation sociale à l'heure de l'austérité ? (21 mars)

21 mars 2015 | [Marie-Hélène Alarie](#) - Collaboratrice | [Science et technologie](#) Et si l'austérité faisait naître l'innovation sociale tout en menaçant de lui couper les vivres ? Voilà le noeud gordien qu'ont tenté de trancher les participants au colloque du CRISES qui a eu lieu les 19 et 20 mars derniers à l'Université Laval. C'était le 16e Colloque des étudiants des cycles supérieurs du Centre de recherches sur les innovations sociales, le CRISES. C'est donc dire qu'il y en a eu 15 autres auparavant et que les innovations sociales, on les étudie depuis plusieurs années : « *C'est un groupe de recherche qui existe de manière plus ou moins informelle depuis le milieu des années 1980* », explique Frédéric Hanin, professeur au Département des relations industrielles de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et organisateur du colloque 2015. Le CRISES est interuniversitaire et pluridisciplinaire. Il regroupe des chercheurs provenant d'établissements québécois, ontariens et néo-brunswickois. Créé en 1986 par Benoît Lévesque et Paul R. Bélanger, deux professeurs de sociologie à l'UQAM, le CRISES est, depuis 2001, un regroupement stratégique du Fonds de recherche du Québec sur la société et la culture. Il a été dirigé par Denis Harrisson de 2003 à 2009 et est, depuis le 1er juin 2009, sous la direction de Juan-Luis Klein. Le centre a pris l'habitude d'organiser chaque année un colloque qui présente les travaux des étudiants encadrés par ses chercheurs. En choisissant de placer le colloque de cette année sous le thème de l'austérité, Frédéric Hanin s'attendait à recevoir de nombreuses offres de participation. Normal, puisque « la construction même du concept d'innovation sociale au Québec, associé au CRISES, commence avec la crise de l'emploi au milieu des années 1980 », une époque où on parlait beaucoup d'austérité. On le sait aujourd'hui, les crises économiques déconstruisent le tissu social. Elles sont toujours associées à une perte d'acquis, de droits et de programmes sociaux. « C'est à travers les mouvements de contestation que vont se construire les solutions, qui par la suite seront institutionnalisées. » Parmi les communications du colloque, on a abordé les effets du capitalisme financier sur le système bancaire, les questions d'insécurité alimentaire à Montréal, d'appropriation des terres agricoles, des écovillages et du territoire forestier. Dans la salle, on voyait plusieurs étudiants et chercheurs qui travaillent tous sur la transformation de la société québécoise et aussi des organismes qui s'intéressent à la mise en pratique des innovations sociales. « *Une des spécificités du CRISES est sa façon de travailler. Ça a été un des premiers centres à faire de la recherche en partenariat avec les organismes sociaux. Quand les groupes sociaux s'adressent à des universitaires, on construit des projets de recherche en commun. Plusieurs travaux d'étudiants sont issus de ces partenariats. Ainsi, la recherche retourne à la société* », conclut Frédéric Hanin. Une université innovante À l'Université Laval, on mise énormément sur les innovations sociales : « *Dans notre plan de développement de la recherche, on a cerné l'appui et la mise en valeur des innovations comme un des axes importants, notamment l'innovation sociale qu'on considère comme prioritaire* », explique Sophie D'Amours, vice-rectrice à la recherche et à la création. C'est assez nouveau, dans les universités québécoises, de faire un effort important pour mieux reconnaître et appuyer l'innovation sociale. Depuis toujours, les universités contribuent à l'amélioration de la société à tous les niveaux, « *mais peut-être qu'on le tenait pour acquis, et aujourd'hui l'université voit l'importance de contribuer et d'accélérer le transfert de ces connaissances afin de maximiser les effets positifs des recherches en innovation sociale* », ajoute Mme D'Amours. « Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'une innovation sociale n'existe qu'une fois que le milieu preneur s'en est pleinement appropriée. L'Université Laval a donc mis en place une vision qui s'articule autour des effets positifs et des impacts du développement des connaissances. » Ce processus peut durer longtemps et nécessite plusieurs partenariats qui mêlent les nouvelles connaissances développées par les universités à toute l'expertise du terrain. Pour y arriver, l'Université Laval a mis en place trois moyens. Dans un premier temps, l'université a dégagé une composante initiatrice : « *On a étendu la mission de notre bureau de liaison entreprises-université, le traditionnel BLEU, pour qu'il assume la responsabilité de la valorisation des innovations sociales, et son nom est devenu le BLUM : le bureau de liaison université-milieux* », nous dit Sophie

D'Amours. Par la suite, l'Université Laval a créé un fonds d'appui à l'innovation sociale, en profitant des redevances technologiques. Ce fonds, constitué de 300 000 \$, est renfloué chaque année : « *Ce fonds permettra cette année de financer cinq projets à hauteur de 50 000 \$. Comme c'est le cas dans la société, on a articulé le lien qui existe entre les innovations sociales et technologiques qui prennent appui l'une sur l'autre.* » Souvent, on constate que ce financement de base vient amorcer d'autres financements plus importants. Comme autre moyen de valorisation, l'université a mis en place l'événement Hommage aux innovations sociales : « Cette année, nous en sommes à la deuxième édition. Cet événement reconnaît les meilleures innovations sociales développées par nos membres et qui l'ont été avec les milieux preneurs. Lors de l'événement, on rend hommage à toute l'équipe, aux chercheurs, mais aussi à leurs partenaires. L'an dernier, on a reconnu 15 innovations sociales. Actuellement, on est à lancer le concours. » L'an dernier, parmi les innovations saluées se trouvaient une clinique de droit international, pénal et humanitaire, une initiative qui permet de faciliter l'apprentissage de la physique par le jeu et une autre qui est le Centre rose, le Centre de ressources en oncogénétique pour le soutien et l'éducation des familles à risque de cancer du sein. Pour terminer, un autre moyen mis en place par l'Université Laval a été de créer une offre de services plus adaptée à l'université pour soutenir les projets en partenariat qui mènent à l'innovation sociale. « *Souvent, on se demande à quoi sert la recherche, et c'est en comprenant que les services sociaux et l'éducation ont changé, que tout notre encadrement ou participation citoyenne a pris une place importante, que tout ça, c'est le fruit des recherches, des réflexions et des innovations sociales.* » <http://www.ledevoir.com/societe/science-et-technologie/434776/16e-colloque-des-etudiants-des-cycles-superieurs-du-crisis-l-innovation-sociale-a-l-heure-de-l-austerite>

## RQIS Sortir l'innovation sociale de la confidentialité (21 mars 2015)

21 mars 2015 | [Hélène Roulot-Ganzmann](#) - Collaboratrice | [Actualités en société](#) Si l'organisme a officiellement vu le jour il y a à peine deux ans, le Réseau québécois en innovation sociale (RQIS) oeuvre depuis plus de 10 ans à faire reconnaître l'innovation sociale comme essentielle au développement durable du Québec. Il organise un premier grand rendez-vous en juin prochain, destiné à rassembler tous les acteurs du milieu. L'objectif ? Développer un sentiment d'appartenance au mouvement et faire émerger le concept dans toute la société. « *Il serait temps que l'on reconnaisse que l'innovation sociale est aussi importante que l'innovation technologique ou organisationnelle*, scande Michel Venne, le président du RQIS et par ailleurs le directeur général de l'Institut du nouveau monde. *D'autant plus que les grands problèmes auxquels nous faisons face dans notre société vont requérir des changements qui ont un rapport avec le social. Les conflits qui émergent de la diversité culturelle que l'on connaît aujourd'hui, on ne les réglera pas avec des pilules ou des technologies de transport. Il va falloir réinventer le vivre-ensemble. Pour trouver des solutions, il nous faut de nouvelles manières de faire, une nouvelle façon de penser les politiques publiques. C'est ça, l'innovation sociale.* » Le Réseau québécois de l'innovation sociale rassemble aujourd'hui une trentaine de membres actifs, pour la plupart des praticiens, chercheurs, agents de liaison et de transfert, entrepreneurs sociaux, etc., et plus de 1500 personnes qui, d'une manière ou d'une autre, gravitent autour du mouvement. Première phase : sortir, sinon de l'anonymat, du moins de la confidentialité. Montrer que ça existe et que c'est primordial pour le développement durable du Québec. « *C'est le travail que nous sommes en train de mener, explique M. Venne. En commençant par rassembler tous les acteurs du milieu pour les amener à s'identifier comme tels. Il y a plein de gens qui font de l'innovation sociale sans même le savoir. Il est important que cette communauté s'affirme de manière à montrer que le concept va au-delà du concept. Qu'il est dans l'action pour trouver des solutions aux problèmes que nous vivons comme société. Et qu'il donne des résultats.* » Pour cela, le réseau a mis en place des indicateurs. Ou plutôt un outil, sorte de guide, visant à aider les innovateurs sociaux, ou ceux qui veulent vérifier s'ils le sont, à générer et définir leurs propres indicateurs. « *L'innovation sociale est multisectorielle et multidisciplinaire, explique Francine Roy, coordonnatrice du réseau. Impossible, donc, de fixer une grille d'analyse qui fonctionne pour tout le milieu. Ces indicateurs servent par exemple à mieux définir son projet. Lorsqu'on arrive auprès des bailleurs de fonds, il faut être capable d'expliquer en quoi le projet est innovant socialement, en quoi il répond à une problématique sociale spécifique. Souvent, les gens ont du mal à articuler leur pensée autour de ces concepts, qui sont relativement nouveaux. Notre guide est là pour les aider.* » Mme Roy compare la situation de l'innovation sociale aujourd'hui à celle qui prévalait il y a 20 ou 25 ans dans le milieu du développement durable. « *À part pour les écologistes, cette notion était très floue, rappelle-t-elle. Aujourd'hui, tout le monde ou presque sait de quoi il retourne. Eh bien, en innovation sociale, nous en sommes encore à tenter de faire comprendre aux gens à quoi nous servons. À expliquer que nous sommes là pour trouver des solutions nouvelles aux problématiques sociales.* » Des solutions nouvelles qui passent souvent par un travail interdisciplinaire. Un projet visant à atteindre les itinérants pourrait, par exemple, faire appel à la fois aux travailleurs sociaux et à la police. Ainsi, certaines barrières mentales doivent être brisées. « *Le principal obstacle, c'est que l'innovation, par définition, requiert que l'on prenne des risques, explique Michel Venne. Or, en innovation technologique, il y a une grande tradition de recherche-développement. Il paraît normal d'investir de l'argent dans un projet sans l'assurance d'un retour. En innovation sociale, nous n'en sommes pas rendus là. Si je prends les domaines de l'éducation ou de la santé, tout est très normé. On accepte de faire des changements seulement si ceux-ci sont basés sur les meilleures pratiques. Or, si on veut trouver de nouvelles bonnes pratiques, il faut innover. Il faut accepter de mettre de l'argent dans une expérience qui pourrait ne pas fonctionner.* » Des obstacles, des défis, des possibilités qui seront discutés le 4 juin prochain, à l'Université Concordia, à l'occasion du Rendez-vous de l'innovation sociale, organisé par le réseau. Un événement qui est destiné à rassembler tous les acteurs du milieu et qui aura pour invité d'honneur Al Etmanski, cofondateur de Social Innovation Generation (SiG), l'un des grands spécialistes canadiens de l'innovation sociale. Il donnera une conférence sur les spécificités du terroir québécois en la matière et reviendra notamment sur l'importance de mesurer l'impact de l'innovation sociale. « *Si on veut convaincre les pouvoirs publics, il faut pouvoir mesurer l'impact d'une expérimentation sur la société, sur l'économie, note Michel Venne. Nous allons, par exemple, mettre à l'épreuve des faits le guide sur les indicateurs que nous avons développé, de manière à l'améliorer. On va parler de l'impact, le montrer et discuter de la façon de mieux le mesurer. Si on veut qu'une expérimentation valable et positive sur le plan local ait une chance de devenir en bout de ligne une politique publique, il faut pouvoir en démontrer très clairement les impacts.* » Car le but ultime de toute expérimentation en innovation sociale est bien là : espérer faire l'objet à terme d'une politique publique. De ce point de vue, les acteurs québécois du milieu nagent en pleine incertitude. « *On ne connaît pas aujourd'hui le destin de la politique de recherche et d'innovation qui avait été rendue publique par le précédent gouvernement, explique Michel Venne. On sait, en revanche, qu'il y a une remise en question de tous les programmes sociaux au niveau de la province. Nous sommes dans l'incertitude, ce qui veut aussi dire que nous pouvons croire en de belles possibilités. Dans quelle direction voudra aller le gouvernement ? Voudra-t-il innover ou décidera-t-il de se refermer sur des choses déjà connues ? On devrait le savoir bientôt. S'il choisit la première option, l'innovation sociale devrait connaître une belle accélération dans les années à venir.* » <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/434778/rqis-sortir-l-innovation-sociale-de-la-confidentialite>

## Il faut construire le consensus social «Sinon, tout le monde y perdra!», selon Marguerite Mendell

21 mars 2015 | Claude Lafleur - Collaborateur | Science et technologie Le Québec possède une expertise unique en matière d'innovation sociale, constate Marguerite Mendell, professeure titulaire à l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia et directrice de l'équipe de recherche sur l'économie sociale de cette université. C'est en outre une économiste de renommée internationale dont l'expertise est réclamée à travers le monde.

Depuis des décennies, Mme Mendell étudie les différents modèles économiques et elle se réjouit de celui qu'on a mis en pratique au Québec. « Je voyage un peu partout, dit-elle, mais pas pour dire que tout ce qu'on fait ici est merveilleux, ni pour dire qu'on a les réponses à toutes les questions. Non ! Mais nous avons une façon particulière de dialoguer et de se concerter qui est précieuse... puisque ça marche ! » **Le bon et le mauvais modèle économique** Étudiante dans les années 1970-1980, Marguerite Mendell a eu la chance, comme elle le raconte elle-même, de s'être fait enseigner les différentes théories économiques. « J'ai été privilégiée d'étudier la science économique à une époque où on enseignait les diverses écoles théoriques, les différents modèles et également le contexte dans lequel ceux-ci ont été élaborés. » C'est ainsi qu'elle a étudié le keynésianisme, le marxisme, le néoclassicisme, etc. « Je pense que j'ai fait partie de la dernière génération d'économistes à qui on a enseigné tout cela », se désolait-elle, alors qu'aujourd'hui il n'y a place que pour un modèle : l'économie de marché (le néolibéralisme). De surcroît, ce modèle est une perversion du néoclassicisme. « Il s'agit d'un modèle à pensée unique, dit-elle, une idéologie centrée sur l'individu où on oublie qu'il y a d'autres modèles, dont des modèles coopératifs et des modèles où l'État joue un rôle. » En outre, l'économie de marché — qui devrait s'autoréguler, dit-on — est, pour l'économiste, « une perversion », pour ne pas dire une chimère. À preuve, les innombrables impacts négatifs qu'on observe dans les sociétés qui reposent essentiellement sur l'autorégulation du libre marché (notamment aux États-Unis). Et ce qui étonne le plus Mme Mendell, c'est que, peu importe les échecs répétés un peu partout à travers le monde avec ce modèle, on n'en continue pas moins de vanter ses mérites ! En pratique, Marguerite Mendell constate que le meilleur modèle est celui de l'économie plurielle. « Il y a des activités économiques où le secteur privé est la meilleure formule, dit-elle. Mais il y a aussi des activités où l'État est préférable et d'autres où le milieu communautaire est mieux placé. Et il est souvent préférable d'avoir une combinaison des deux ou des trois secteurs. » « Il faut, à coup sûr, que l'État intervienne en économie pour établir les priorités et pour réguler les marchés, poursuit-elle. Il faut aussi un secteur communautaire fort, de même qu'un secteur privé en bonne santé. Les trois sont nécessaires, puisqu'ils sont souvent complémentaires les uns par rapport aux autres. » De surcroît, il faut tendre vers un système économique où existe un consensus social, une économie où les divers acteurs (le patronat, les syndicats, le milieu communautaire, les politiques, etc.) se parlent, échangent entre eux et se concertent. C'est même, pour elle, la formule gagnante — celle, justement, qu'on a développée au Québec ces dernières décennies. « **Mon Québec, que je ne reconnais plus !** » Or, rapporte la professeure à l'École des affaires publiques et communautaires, c'était le modèle économique qu'on appliquait jusqu'à tout récemment. « Ce que je trouve vraiment particulier, dit-elle, c'est la façon selon laquelle on a cette capacité de dialoguer, de se rassembler autour d'une table, de négocier, de travailler ensemble — même si on n'aboutit pas toujours à un résultat acceptable pour tous. On fonctionnait selon un processus de concertation. » Par conséquent, Mme Mendell n'en revient tout simplement pas de voir la façon dont le gouvernement Couillard procède en ce moment, en brisant le consensus social québécois. « Je n'ai pas de mots pour décrire ce qui se passe, déclare-t-elle. Bien sûr, on fait face à d'importants défis [budgétaires], poursuit-elle, mais là, ce que fait le gouvernement, il ne nous l'avait jamais annoncé en campagne électorale. Alors donc, pourquoi arrive-t-il avec un marteau en disant qu'il faut à peu près tout démolir ? ! » Cette économiste chevronnée rejette, par conséquent, la stratégie qui consiste à dire que, pour parvenir à une responsabilité fiscale, il faut rationaliser, fermer, transformer, fusionner... En réalité, le gouvernement Couillard cherche avant tout à réduire la taille et le rôle de l'État, sous le prétexte d'atteindre l'équilibre budgétaire. Il n'a pourtant jamais annoncé ses intentions durant la campagne électorale. « Le gouvernement nous dit qu'il faut faire un grand effort pour la prochaine année et que, par la suite, tout ira mieux... Mais non, ça ne se passera pas comme ça ! », déclare Mme Mendell. « Pour moi, ce n'est pas mon Québec, poursuit-elle. Je ne le reconnais pas ! » Selon Mme Mendell, il serait essentiel de construire un consensus social, car, « autrement, tout le monde y perdra ». **Heureusement qu'il y a les jeunes...** Par contre, Marguerite Mendell se dit inspirée par la nouvelle génération. « Il y a énormément de jeunes qui cherchent un autre modèle, observe-t-elle, une façon de réinsérer l'économie dans la société afin que la finance devienne un outil, un instrument, et non une fin en soi. » Elle voit ainsi quantité de jeunes inspirés par l'économie sociale au Québec. « On a maintenant énormément de jeunes qui s'intéressent, partout à travers le monde, à l'entrepreneuriat social, dit-elle. Et nous, à Concordia — comme dans bien d'autres universités — nous travaillons avec ceux et celles qui cherchent à faire les choses autrement. » Il y aurait donc de l'espoir.

<http://www.ledevoir.com/societe/science-et-technologie/434775/il-faut-construire-un-consensus-social>

## Une publication récente de l'IRIS : Dépossession. Une histoire économique du Québec contemporain. I - Les ressources.

À qui profitent les ressources du Québec ? Qui contrôle nos forêts, nos mines et les produits de nos terres agricoles ? Qui choisit la voie qu'empruntera notre développement hydro-électrique ? Qui décide du sort de nos réserves d'eau potable ? Si, depuis la Révolution tranquille, nous sommes vraiment « maîtres chez nous », d'où vient ce sentiment que nos ressources sont encore pillées ? *Dépossession* répond à ces questions persistantes, attaquant l'idée — chère à l'imaginaire québécois — selon laquelle le projet de souveraineté économique des années 1960-1970 est accompli. L'histoire ici retracée est celle d'une perversion, d'une corruption au sens propre du terme. Est-il en effet possible que la Révolution tranquille ait contenu en germes le néolibéralisme que l'on connaît aujourd'hui ? Parcourant l'histoire de l'agriculture, de la forêt, des mines, de l'énergie et de l'eau, cet ouvrage met à nu les racines du malaise profond qui perdure depuis plus de quarante ans lorsqu'il est question de nos ressources naturelles. Il sera suivi d'un deuxième tome sur les services publics. *L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) est un institut indépendant et progressiste qui a été fondé en 2000. Il produit des recherches sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure à contre-courant des perspectives que défendent les élites.* <http://www.luxediteur.com/content/d%C3%A9possession>

Informez-nous!

---

## Informez-nous de vos activités professionnelles

Lancement d'un livre, publication d'un article, obtention d'un prix, de subventions de recherche, participation à un colloque, à un congrès, organisation d'une exposition, d'un concert, d'un spectacle, etc. Vous contribuez ainsi à la visibilité et à la reconnaissance des chargés de cours en faisant connaître, via le site web du syndicat, votre contribution à la vie intellectuelle et artistique. Pour nous contacter : [communications@scccul.ulaval.ca](mailto:communications@scccul.ulaval.ca)

---

Comité de rédaction : Anne Beauchemin, Puma Freytag et Suzanne La Vallée.

Collaborateurs pour ce numéro : Vincent Mauger, Nicolas Saucier.

Révision linguistique : Complément Direct

**Anne Beauchemin**, vice-présidente aux communications  
pour **L'Équipe du SCCCUL**

Rejoignez le SCCCUL sur Facebook !

© 2015 Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval